



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 1<sup>er</sup> août 2019

**DÉLIBÉRATION N° 2019-CA08-04**  
**AVENANT AU MARCHÉ THD**

L'an deux mille dix-neuf, le 1<sup>er</sup> août à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni en salle 2 de la Pyramide à l'Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE, Avenue René Cassin, 97490 Sainte-Clotilde après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent PAYET.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

#### **Membres titulaires :**

Vincent PAYET, Olivier RIVIÈRE

#### **Membres suppléants avec voix délibérative :**

Louis-Bertrand GRONDIN

#### **Membres suppléants sans voix délibérative :**

#### **Représentant du Président de Région :**

Mickaël HA-SUM (Direction de l'Innovation et du Développement Numérique)

#### **Représentant de la Paierie Régionale :**

### **ÉTAIENT ABSENTS :**

#### **Membres titulaires:**

Alain ABADIE, Dominique FOURNEL

Nombre de membres en exercice : 4

Nombre de membres titulaires présents : 2

Nombre de membres suppléants présents avec voix délibérative : 1

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code de la Commande Publique,

VU le marché public global *Conception, Réalisation, Exploitation, Maintenance d'une infrastructure de communications électroniques à très haut débit (FttH) sur la Région Réunion,*

VU le rapport 2019-CA08-04\_Avenant au Marché THD,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** D'approuver la sortie du contrat de Génie Civil pour la Boucle Locale Optique (GC BLO) du périmètre du marché public global *Conception, Réalisation, Exploitation, Maintenance d'une infrastructure de communications électroniques à très haut débit (FttH) sur la Région Réunion.*

**ARTICLE 2 :** D'approuver l'avenant portant modification de l'article 5.3 du Programme de l'opération valant CCTP, de l'article 3 du Cahier des Charges Administratives Particulières et de l'article 3.1 du BPU Exploitation annexé à l'Acte d'Engagement du marché public global *Conception, Réalisation, Exploitation, Maintenance d'une infrastructure de communications électroniques à très haut débit (FttH) sur la Région Réunion.*

Le Directeur est autorisé à continuer les discussions avec le groupement conjoint ORANGE / CIRCET / SOGETREL et à apporter les modifications nécessaires à cet avenant, à conditions que ces éléments ne modifient pas les principaux points validés en séance.

**ARTICLE 3 :** D'approuver la signature par la Régie Réunion THD du contrat de Génie Civil pour la Boucle Locale Optique (GC BLO).

**ARTICLE 4 :** D'autoriser le directeur à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**Le Président de la Régie Réunion THD**



Vincent PAYET

